



VIOLENCES

UN VERDICT INACCEPTABLE !!!

En fin novembre, un incident s'est produit au 2ème étage de la Maison d'Arrêt Homme (MAH) 1. Un détenu, mécontent de son nouveau co-détenu, l'a menacé avec une poêle et a bloqué l'accès à sa cellule.

Lors de l'intervention du 1er surveillant et de l'officier, le détenu s'est rebellé, saisissant le gradé par le gilet par lame et proférant des menaces, blessant l'officier et le 1er surveillant !!!

Lors du passage en commission de discipline (CDD) présidée par le directeur de détention d'Aix 2, **FO Justice** a appris que l'agresseur n'avait été condamné qu'à...



**20 JOURS
DE QUARTIER
DISCIPLINAIRE
DONT
10 JOURS
AVEC SURSIS**

SANS MISE À EXÉCUTION D'UN SURSIS ANTÉRIEUR !!

FO Justice S'INSURGE contre cette décision qui renvoie un message **FORT** et **INQUIÉTANT** à la population pénale.

FO Justice DÉNONCE le manque de soutien de la direction d'Aix 2 envers les agents, qui met une pression supplémentaire sur des agents déjà sous tension.

FO Justice DEMANDE à la direction du CP Aix-Luynes d'encadrer ses "subalternes" sur les futures décisions lors des passages en CDD.

FO Justice EXIGE que les incidents de ce genre soient traités avec la gravité qu'ils méritent et que les sanctions soient à la hauteur des faits.

Les représentants **FO Justice**
Imane PAU et Pierre RUIZ
Le 04 décembre 2023

